



BIENVENUE

À L'ÉCOLE LUXEMBOURGEOISE



BIENVENUE

À L'ÉCOLE LUXEMBOURGEOISE

Informations pour les élèves
nouvellement arrivés et leurs parents



© Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, 2020

Rédaction: Service de la scolarisation des élèves étrangers
Tél.: (+352) 247-75274; E-mail: casna@men.lu

ISBN: 978-99959-1-279-6

Layout: Service presse et communication

www.men.lu

BIENVENUE À L'ÉCOLE LUXEMBOURGEOISE

1. LE SYSTÈME SCOLAIRE LUXEMBOURGEOIS.....	7
2. ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS AU PAYS - OÙ S'INFORMER?	9
3. QUELLE AIDE POUR COMMUNIQUER PLUS FACILEMENT À L'ÉCOLE ?.....	11
4. L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL	13
5. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	15
6. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE	19
7. QUELLE OFFRE DE FORMATION POUR LES ADULTES ?	23
8. AUTRES INFORMATIONS ET CONTACTS UTILES.....	25

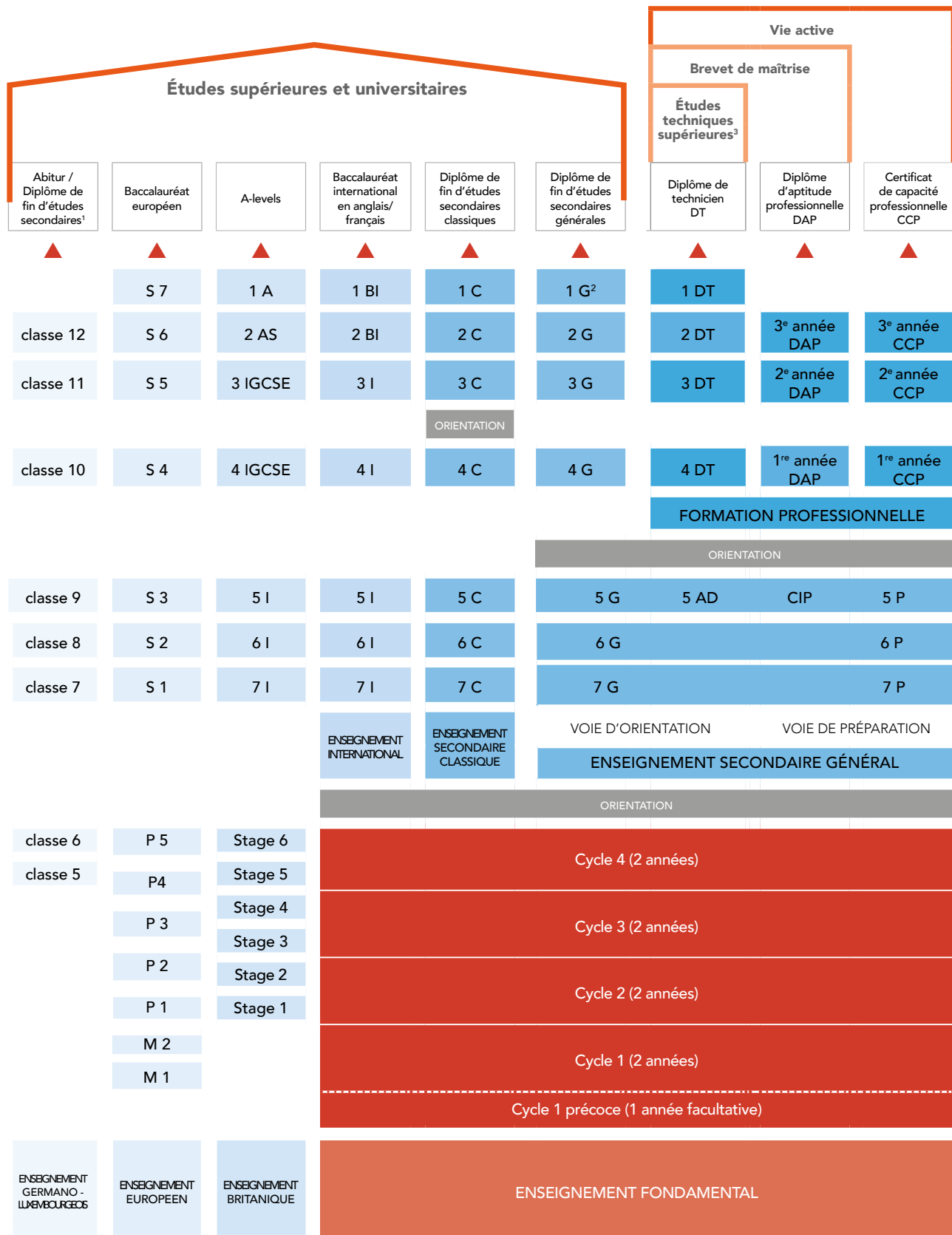


1. LE SYSTÈME SCOLAIRE LUXEMBOURGEOIS



Au Luxembourg, les enfants peuvent fréquenter l'école publique dès leurs 3 ans. La première année est facultative : c'est l'éducation précoce. L'obligation scolaire s'étend à partir de 4 ans jusqu'à 16 ans.

Le schéma à la page suivante vous donne un aperçu général du système scolaire luxembourgeois. Il existe toute une série d'offres différentes, adaptées au profil de l'élève, selon son âge, les langues qu'il parle, son niveau en mathématiques et ses objectifs.



¹ diplôme de fin d'études secondaires classiques et diplôme de fin d'études secondaires générales

² S'y ajoute l'année terminale (1+ GED) à la section de la formation de l'éducateur.

³ via modules préparatoires

L'école luxembourgeoise propose également aux adultes un diplôme d'accès aux études supérieures (DAES), équivalent au diplôme de fin d'études secondaires.



2. ÉLÈVES NOUVELLEMENT ARRIVÉS AU PAYS - OÙ S'INFORMER ?

POUR LES ÉLÈVES DE 3 À 11 ANS

Vous devez vous adresser directement à votre commune de résidence pour inscrire votre enfant à l'école.

POUR LES ÉLÈVES DE PLUS DE 12 ANS

Vous devez prendre rendez-vous auprès du Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM¹). Le service informe sur le système scolaire luxembourgeois, les systèmes d'aide, les inscriptions dans les écoles et fournit, le cas échéant, une médiation interculturelle. On y évalue les acquis scolaires et les connaissances linguistiques de votre enfant, afin de l'orienter vers la classe ou la formation qui lui convient le mieux.

JEUNES ADULTES DE 18 À 24 ANS INCLUS

Les jeunes adultes, âgés de 18 à 24 ans inclus, peuvent également prendre rendez-vous auprès du SECAM. À côté des classes régulières, il existe des formations adaptées, soit pour apprendre au moins deux des langues du pays (allemand, français, luxembourgeois) ; soit pour se préparer à intégrer une formation professionnelle ou à accéder au marché de l'emploi.

¹ Se pour Service; C pour Cellule d'accueil scolaire pour élèves nouvellement arrivés; A pour Aide aux enseignants et M pour Médiations interculturelles.



3. QUELLE AIDE POUR COMMUNIQUER PLUS FACILEMENT À L'ÉCOLE ?

LA MÉDIATION INTERCULTURELLE

En tant que parents ou élève, vous pouvez demander l'aide gratuite d'un médiateur interculturel en introduisant une demande en ligne auprès du SECAM. Outre les langues courantes du pays, les médiateurs parlent une ou plusieurs des langues suivantes : albanais, arabe, bengali, bosnien-croate-monténégrin-serbe, bulgare, chinois, coréen, créole du Cap-Vert, créole de Guinée-Bissau, espagnol, filipino, grec, hindi, hongrois, italien, kurde, mancagne, néerlandais, népalais, ourdou, penjâbi, persan/farsi, polonais, portugais, roumain, russe, slovaque, somalien, tchèque, thaïlandais, tigris, tigrigna, turc, ukrainien, vietnamien et wolof.

Le médiateur interculturel est une personne ressource. Il facilite la communication et la compréhension entre les professionnels de l'éducation et les élèves ainsi que leurs parents, qui ne connaissent pas les langues du pays. Il est important de noter que le médiateur interculturel intervient uniquement dans le cadre scolaire.

VOICI QUELQUES TYPES D'INTERVENTION :

- aide lors de l'inscription scolaire ;
- aide au premier accueil en classe ;
- assistance lors d'entretiens individuels entre enseignants, élèves, parents d'élève ;
- assistance lors de l'entretien de bilan scolaire ;
- traductions de documents scolaires ;
- assistance en classe ;
- transmission de messages entre les interlocuteurs par téléphone ou par e-mail ;
- réunions d'informations pour parents ;
- conseils de classe ou de discipline.



4. L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

L'école fondamentale publique accueille les enfants de 3 à 11 ans. Elle comprend neuf années de scolarisation réparties sur quatre cycles d'apprentissage. Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre doit fréquenter l'école fondamentale. Le cycle 1 comprend une première année d'éducation précoce facultative (3 à 4 ans) et deux années d'éducation préscolaire (4 à 5 ans). Les cycles 2 à 4 (6 à 11 ans) correspondent à l'enseignement primaire.

Les inscriptions se font directement auprès du service de l'enseignement ou du secrétariat de votre commune de résidence.

LE CYCLE 1

Le cycle 1 comprend une année d'éducation précoce facultative et deux années d'éducation préscolaire dont la fréquentation est obligatoire. Les enfants apprennent à comprendre le luxembourgeois oral et à s'exprimer dans cette langue. Le luxembourgeois est la principale langue de communication dans la classe. Les langues parlées en famille sont valorisées et les enfants sont également initiés au français oral.

LES CYCLES 2 À 4 (6 À 11 ANS)

Chaque cycle (2, 3 et 4) comprend en principe deux années.

Au cycle 2, l'alphabétisation se fait en allemand, qui est la langue d'enseignement de toutes les disciplines de l'école en dehors du cours de français. L'apprentissage du français oral se poursuit.

Aux cycles 3 et 4, votre enfant poursuit l'apprentissage de l'allemand (oral et écrit), qui est la langue d'enseignement de toutes les disciplines en dehors du cours de français. Votre enfant commence l'apprentissage systématique du français écrit.

Lors de son arrivée au Luxembourg, votre enfant est scolarisé dans une classe régulière (appelée aussi classe d'attache). Des cours intensifs de langue (appelés aussi cours d'accueil) ou des cours d'appui sont organisés à partir de la deuxième année du cycle 2. Votre enfant y suit des cours en allemand et/ou français, respectivement une initiation à la langue luxembourgeoise. Le nombre d'heures de cours intensifs de langue varie selon son âge et ses acquis. Le but est que votre enfant puisse passer un maximum de temps dans sa classe d'attache sans avoir besoin de cours intensifs de langue.



5. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Au Grand-Duché du Luxembourg, l'enseignement secondaire est assuré par des établissements publics, des établissements privés appliquant les programmes officiels du ministère et des établissements privés appliquant un autre programme.

Les lycées publics s'adressent aux adolescents à partir de 12 ans.

Jusqu'à 16 ans, la scolarité est obligatoire. Une scolarité complète au lycée, sans répétition de classe, comprend théoriquement sept années d'enseignement secondaire.

Tout en appliquant le programme officiel du ministère, chaque lycée peut, dans le cadre de son autonomie, proposer une approche pédagogique, des classes ou des mesures spécifiques correspondant aux besoins et aux attentes de ses élèves.

DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC RÉGULIER, IL EXISTE :

1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE (ESC) ;
2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL (ESG) ;
3. LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

1. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CLASSIQUE

L'enseignement secondaire classique a pour objectif de transmettre des connaissances générales dans les domaines des sciences humaines et de la littérature, des mathématiques et des sciences naturelles. Il prépare aux études supérieures et universitaires et est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires classiques.

La classe de 7 C s'adresse aux élèves qui ont de bonnes bases dans la majorité des disciplines. La langue véhiculaire pour toutes les disciplines est l'allemand, à l'exception des mathématiques et du cours de français, qui sont enseignés en français.

Les classes d'adaptation en langues à l'ESC

L'enseignement secondaire classique offre d'autres classes de 7 C qui présentent chacune des particularités au niveau des langues. Les classes d'adaptation offrent un programme identique à celui de la 7 C avec des leçons supplémentaires soit en allemand, soit en français.

2. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL

L'enseignement secondaire général (ESG) est organisé lors des trois premières années en deux voies :

- La voie d'orientation est destinée aux élèves qui ont acquis les compétences exigées à l'école fondamentale. L'enseignement secondaire général est sanctionné par le diplôme de fin d'études secondaires générales. Celui-ci confère les mêmes droits que le diplôme de fin d'études secondaires classiques et permet d'entrer dans la vie active ou bien de poursuivre des études supérieures (universitaires et non-universitaires). À la fin de la troisième année de l'enseignement général les élèves peuvent continuer leur parcours soit dans la formation professionnelle, soit dans une des cinq divisions de l'enseignement secondaire général.
- La voie de préparation de l'enseignement secondaire général s'adresse aux élèves qui n'ont pas acquis à la fin de l'enseignement fondamental les socles de compétences exigés. Ils y suivent un enseignement par modules leur permettant d'avancer à leur rythme. Ils sont préparés à rejoindre une classe plus exigeante ou la formation professionnelle. La voie de préparation existe en filière germanophone ou francophone.

Certains lycées proposent des classes avec une adaptation des langues et de la langue véhiculaire. Ces classes sont destinées aux élèves :

- ayant plus de facilité dans une autre langue que l'allemand ;
- n'ayant pas encore acquis la maîtrise suffisante dans l'une des langues de scolarisation (français, allemand) ;
- ayant un profil linguistique différent de ce qui est attendu à la fin de l'enseignement fondamental ;
- bénéficiant d'un cours d'accueil ;
- arrivés au Luxembourg en cours d'année au cycle 4 de l'enseignement fondamental ;
- nouvellement arrivés au Luxembourg ;

Ces différentes classes offrent des cours intensifs en langue française ou en langue allemande, permettant par la suite aux élèves d'intégrer le système régulier et d'y suivre le même enseignement que tous les autres élèves.

a. LES CLASSES D'ACCUEIL DE L'ESG

Les classes d'accueil sont destinées aux élèves nouvellement arrivés au Luxembourg, qui ne connaissent ni l'allemand, ni le français ou très peu. À côté d'autres disciplines, ils y suivent surtout un enseignement intensif du français et des cours d'initiation au luxembourgeois. Pour la majorité des classes, il n'y a pas d'enseignement de la langue allemande.

De 12 à 15 ans : classe d'accueil ACCU.

De 16 à 17 ans : classe d'accueil pour jeunes adultes CLIJA.

De 18 à 24 ans inclus : classe d'accueil pour jeunes adultes plus CLIJA +.

b. LES CLASSES INFÉRIEURES DE L'ESG

Les classes d'insertion

Une classe d'insertion est une classe de l'enseignement secondaire général proposée parallèlement aux classes régulières de la voie d'orientation et de la voie de préparation. Elle est destinée aux élèves qui ne maîtrisent pas ou seulement très peu les langues de l'enseignement du Luxembourg. Les élèves y suivent le programme scolaire régulier ainsi qu'un enseignement intensif soit de la langue française, soit de la langue allemande.

Les classes d'adaptation de la voie d'orientation

L'enseignement secondaire général offre d'autres classes de 7 G, qui présentent chacune des particularités au niveau des langues. Les classes d'adaptation offrent un programme identique à celui de la 7 G avec des leçons supplémentaires soit en allemand, soit en français.

c. LES CLASSES SUPÉRIEURES À RÉGIME LINGUISTIQUE SPÉCIFIQUE - RLS

Les classes à régime linguistique spécifique sont une réelle chance de réussite pour les élèves pour qui la langue allemande, voire française, constitue un défi.

Une classe RLS est une classe où tous les cours, sauf les cours de langues, sont donnés soit en français (pour les classes francophones), soit en anglais (pour les classes anglophones). Le programme des cours est identique à celui des classes régulières. Ces classes sont offertes tant au niveau de l'enseignement secondaire général, (menant au diplôme de fin d'études secondaires générales, donnant accès aux études supérieures) qu'au niveau de la formation professionnelle pour les formations menant au diplôme de technicien (DT), les formations menant au diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) ou les formations menant au certificat de capacité professionnelle (CCP).

Si votre enfant a plus de 15 ans, il peut fréquenter une classe à régime linguistique spécifique.

Pour plus d'informations sur les classes RLS, vous pouvez consulter la brochure en ligne sur :

<http://edulink.lu/fjvz>





6. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE

Depuis 2016, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a mis en place une importante politique de diversification de l'offre scolaire, tant au niveau du primaire, qu'au niveau du secondaire.

1. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE À L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

a. **LES ÉCOLES PUBLIQUES EUROPÉENNES**

Ces écoles ont pour mission l'éducation et l'enseignement d'élèves d'origines diverses. Elles sont publiques et ne prévoient pas de frais d'inscription.

Ces écoles proposent des sections francophone, anglophone et germanophone de l'enseignement primaire et suivent le programme propre aux écoles européennes.

Votre enfant choisit :

- une langue 1 (niveau langue première) parmi le français, l'anglais, l'allemand (et le portugais à l'École internationale à Differdange & Esch-sur-Alzette et à l'École internationale de Mondorf-les-Bains),
- ainsi qu'une langue 2 parmi le français, l'anglais ou l'allemand.

L'apprentissage du luxembourgeois en tant que langue d'intégration est obligatoire.

Les classes suivantes sont offertes :	francophone	anglophone	germanophone
École internationale à Differdange & Esch-sur-Alzette www.eide.lu	✓	✓	✓
École internationale Edward Steichen à Clervaux www.lesc.lu	✓	✓	✓
École internationale à Junglinster www.lj.lu	✓	✓	✓
École internationale de Mondorf-les-Bains www.eimlb.lu	✓	✓	

b. INTERNATIONAL SCHOOL MICHEL LUCIUS

Afin de répondre à une population internationale croissante, l'établissement public gratuit International School Michel Lucius propose un enseignement au niveau du primaire en anglais. Les disciplines de base sont enseignées selon le programme d'études de Cambridge.

Plus d'informations sur www.lml.lu

2. L'OFFRE SCOLAIRE INTERNATIONALE À L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Il existe au niveau de l'enseignement secondaire quatre offres de formations diverses, proposant une alternative au système régulier : le baccalauréat international, le baccalauréat européen, le curriculum britannique et l'enseignement germano-luxembourgeois. Les écoles mentionnées ci-dessous sont des écoles publiques, sans frais d'inscription et ouvertes à tous.

a. LE BACCALAURÉAT INTERNATIONAL (BI)

Ce baccalauréat est offert par 2500 lycées dans 140 pays du monde. Il est reconnu par la loi luxembourgeoise comme équivalent au diplôme de fin d'études secondaires classique.

Il est destiné aux jeunes optant pour des études secondaires en langue française ou en langue anglaise, tous capable de suivre un enseignement secondaire de haut niveau.

Les élèves doivent passer des tests d'admission pour s'inscrire.

Les classes suivantes sont offertes :	francophone	anglophone	remarques
Lycée technique du Centre www.ltc.lu	✓		À partir de la 6e 2e langue = anglais, 3e langue = allemand
Athénée de Luxembourg www.al.lu		✓	À partir de la 7e 2e langue = français 3e langue = allemand
Lycée de Garçons Esch www.lge.lu		✓	À partir de la 7e 2e langue = français 3e langue = allemand

b. LE BACCALAURÉAT EUROPÉEN

Les écoles proposant des classes menant au baccalauréat européen suivent le programme européen. Ce baccalauréat est reconnu partout en Europe et dans un certain nombre d'autres pays. Il propose au niveau de l'enseignement secondaire des sections francophone, anglophone et germanophone. On y suit l'apprentissage du français, de l'anglais et de l'allemand (le portugais à l'EIDE et à l'EIMLB) à différents niveaux.

L'apprentissage du luxembourgeois est obligatoire en tant que langue d'intégration jusqu'en troisième année du secondaire. La deuxième langue de l'élève (anglais, allemand ou français) est la langue véhiculaire pour l'un des cours tels que : sciences humaines, histoire, géographie et économie.

Les classes suivantes sont offertes :	francophone	anglophone	germanophone
École internationale à Differdange & Esch-sur-Alzette www.eide.lu	✓	✓	✓
École internationale Edward Steichen à Clervaux www.lesc.lu	✓	✓	✓
École internationale à Junglinster www.lj.lu	✓	✓	✓
École internationale de Mondorf-les-Bains www.eimlb.lu	✓	✓	✓

c. LE CURRICULUM BRITANNIQUE

Les élèves suivent tous les cours en anglais et apprennent le français et l'allemand comme deuxième et troisième langues. Les classes préparent aux certifications suivantes :

- **à 16 ans** : International General Certificate of Secondary Education (IGCSE)
- **à 17 ans** : Advanced Subsidiary Level (AS-Levels)
- **à 18 ans** : Advanced Level (A-Levels)

Le GCSE international est basé sur le certificat GCSE britannique. Celui-ci est reconnu au niveau international. Il permet aux élèves de continuer leurs études secondaires et les prépare aux AS- Levels et A-Levels. La qualification A-Levels est offerte dans plus de 125 pays. Elle certifie que l'élève a accompli ses études secondaires, respectivement pré-universitaires.

Ces classes sont offertes au Lycée Michel Lucius.

Plus d'informations sur www.lml.lu



7. QUELLE OFFRE DE FORMATION POUR LES ADULTES ?

Vous êtes arrivé depuis peu au Luxembourg et vous avez plus de 18 ans ?

Vous voulez pouvoir communiquer dans les situations de la vie courante, accéder à un diplôme ou à une qualification reconnue ou trouver un emploi ?

Vous voulez pouvoir vous échanger avec les enseignants de votre enfant ou les autres parents ?

Les formations pour adultes sont là pour vous aider.

Des cours et des formations nombreux et diversifiés sont proposés par le ministère, des communes ou des associations conventionnées. Certains sont gratuits, d'autres accessibles à tarif réduit ou à des prix raisonnables.

Vous pouvez consulter le catalogue des offres sur <http://edulink.lu/eujy> ou consulter des offres sur www.lifelong-learning.lu.



Connaitre une ou les langues du pays vous sera particulièrement utile. Vous pouvez vous inscrire aux cours organisés par l'Institut national des langues sur www.inll.lu, les lycées, les associations ou ceux organisés par votre commune.

Pour les personnes n'ayant pas eu la possibilité d'apprendre l'alphabet latin ou qui ont des difficultés d'écriture, de lecture ou de calcul, il existe des cours d'instruction de base

(voir <http://edulink.lu/5jlk> ou appeler le 8002-4488).





8. AUTRES INFORMATIONS ET CONTACTS UTILES

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Informations sur la scolarisation et l'accueil des enfants étrangers

Service de la scolarisation des enfants étrangers (SECAM)

Maison de l'orientation

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg

Tél. (+352) 247-75274 ; E-mail : casna@men.lu

Informations sur les attestations des niveaux d'études et reconnaissance des diplômes dans les domaines suivants : baccalauréat, DAP, brevet de maîtrise,

professions sociales et éducatives, professions de santé

Service de la reconnaissance des diplômes

18-20, montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg

Tél. (+352) 247-85910 ; E-mail : reconnaissance@men.lu

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Informations relatives à l'enseignement supérieur et universitaire

CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION SUR L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR (CEDIES)

18-20, montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg
Tél. (+352) 247-88650 ; E-mail: info@cedies.public.lu

Reconnaissance des diplômes d'enseignement supérieur étrangers et homologation des diplômes relevant des professions du droit

18-20, montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg
Registre des titres : Tél. (+352) 247-86639 / 86640
Commission d'homologation : Tél. (+352) 247-85135

LA MAISON DE L'ORIENTATION

58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg
Tél. (+352) 80 02 81 81 ; E-mail : info@maison-orientation.public.lu

La Maison de l'orientation s'adresse à tout citoyen, indépendamment de son âge, cherchant conseil au niveau de son orientation scolaire et professionnelle en vue d'identifier ses capacités, ses compétences et ses intérêts, de prendre des décisions éclairées en vue du choix de ses études et formations, ainsi qu'au regard de ses projets professionnels.

Elle fait fonction de guichet unique et de plateforme commune de l'orientation et est ouverte au public pendant toute l'année (également pendant les vacances scolaires) du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Elle regroupe sous un toit les services suivants :

Service d'orientation professionnelle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM-OP)

Tél. (+352) 247 - 85 480 ; E-mail : info.op@adem.etat.lu

Les conseillers d'orientation du service d'orientation professionnelle de l'ADEM peuvent mener des entretiens d'orientation et de reconversion avec les visiteurs jeunes et adultes. Ils tiennent compte des aptitudes, des intérêts et des qualifications scolaires des candidats et aident les candidats à prendre une décision autonome dans le choix d'une formation ou d'une profession.

**Antenne locale pour jeunes Luxembourg
du Service national de la jeunesse (ALJ)**

Tél. (+352) 247 - 75 944 ; E-mail : alj.luxembourg@snj.lu

L'Antenne locale pour jeunes (ALJ) est un point de contact pour jeunes qui connaissent des difficultés, voire des ruptures au niveau des transitions.

L'ALJ :

- conseille les jeunes qui désirent se réorienter ;
- propose des activités structurées permettant de découvrir les réalités du monde du travail et d'établir un projet personnel :
 - a. ateliers ;
 - b. services volontaires ;
- offre aux jeunes un accompagnement individuel, englobant des stages de découverte et des formations dans les domaines suivants :
 - a. pratique professionnelle ;
 - b. life skills ;
 - c. développement personnel ;
 - d. projet de vie.

Centre psycho-social et d'accompagnement scolaires (CePAS)

Tél. (+352) 247 - 75 901 ; E-mail : info@cepas.public.lu

Le CePAS a notamment pour missions :

- Accompagnement psycho-social :
 - a. Consultations pour jeunes et parents
 - b. Consultations pour personnel des écoles et lycées
 - c. Activités de groupe.
- Accompagnement scolaire :
 - a. Prévention
 - b. Orientation
 - c. Troubles des apprentissages
 - d. Crise en milieu scolaire
 - e. Interculturalité.
- Orientation pour les jeunes et jeunes adultes (<30 ans) :
 - a. Consultations psycho-éducatives d'aide en orientation
 - b. Développement des compétences à s'orienter tout au long de la vie.
- Centre de ressources :
 - a. Développement qualité des pratiques pour le CePAS et les SePAS
 - b. Formation continue
 - c. Bibliothèque, testothèque, outils psychopédagogiques.
- Aides financières
 - a. Subvention pour ménage à faible revenu
 - b. Subvention du maintien scolaire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

MENG SCHOUL .lu

TROUVER MON ÉCOLE



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

FORMATION PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROJETS

+

GÉNÉRAL

+

CLASSIQUE

+

BRITANNIQUE

+

EUROPÉEN

+

FRANÇAIS

+

INTERNATIONAL

+

CCP

+

DAP

+

DT

+

Brevets de Technicien Supérieur

+

ÉTABLISSEMENTS

+



MENG SCHOU.LU

La plateforme qui t'aide à trouver le
lycée qui t'accompagnera le mieux
vers ton avenir.

Parce que nos écoles sont aussi diversifiées que les talents de nos élèves, une carte interactive te permet de consulter les profils des différents lycées. Tu peux faire ta recherche par domaines d'intérêt, ordres d'enseignement et langues d'enseignement. www.menschoul.lu/

D'AUTRES VERSIONS LINGUISTIQUES DE CETTE BROCHURE SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE WWW.MEN.LU DANS LA RUBRIQUE PUBLICATIONS / SCOLARISATION DES ÉLÈVES ÉTRANGERS.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse